



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 121532

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes au sujet des inquiétudes des entreprises frontalières relatives à la fuite de personnels qualifiés vers les entreprises suisses. En effet, les entrepreneurs du Haut-Jura prennent le temps de former leur personnel (ce qui a un coût non négligeable pour l'entreprise). Mais, une fois formé ce dernier quitte l'entreprise pour des salaires plus attractifs en Suisse. À l'heure actuelle, les chefs d'entreprises jurassiennes sont très préoccupés par ce phénomène et considèrent leurs entreprises comme des centres de formations pour les industries suisses. Il n'existe, à ce jour, pas de moyens pour obliger ces employés à rester un minimum de temps dans l'entreprise en contrepartie d'une formation. Face à ce problème récurrent que rencontre les entreprises frontalières, il lui demande si des dispositions peuvent être prises afin de protéger ces employeurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121532

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3242